

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION CA08 090272 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT
SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)**

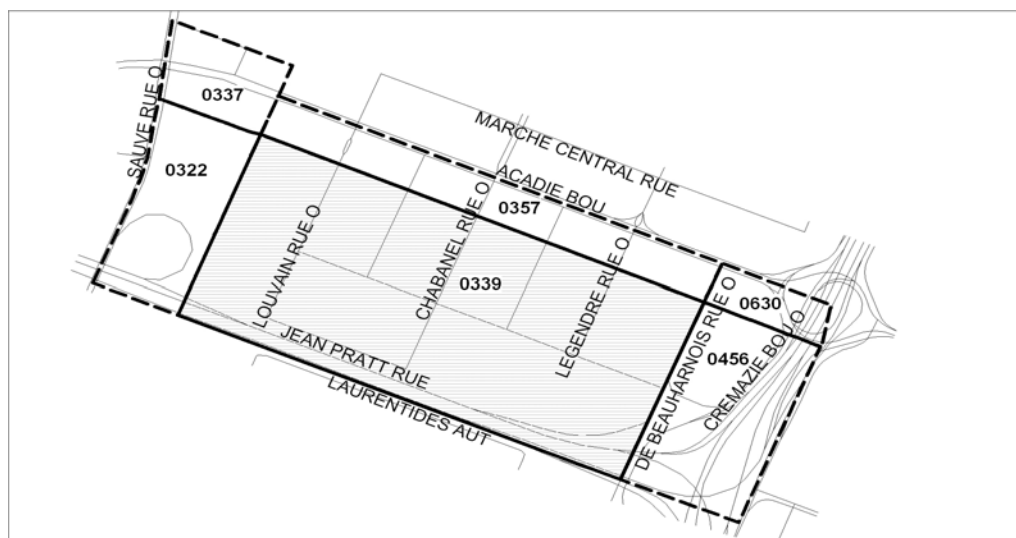
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA08 090272 visant à autoriser l'occupation de l'immeuble sis au 1650, rue Chabanel Ouest à des fins de boutique de vêtements (dossier 1081333091);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 2 septembre 2008, d'un premier projet de résolution portant le numéro CA08 090272, tiendra une assemblée publique de consultation le mercredi 24 septembre 2008 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement constitué d'une partie du lot 2966349 du Cadastre du Québec, localisé du côté sud de la rue Chabanel ouest et portant le numéro 1650 de cette rue, l'autorisation d'occuper un local à des fins de magasin de vêtements, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 132 (usages prescrits) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

QUE le premier projet de résolution CA08 090272 vise la zone 0339, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de résolution CA08 090272 de même que l'illustration par croquis des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce quatorzième jour de septembre deux mille huit.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement